

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-LAURIER

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de Mont-Laurier, tenue le 28 septembre 2020 à 18 h 15, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 300, boulevard Albiny-Paquette à Mont-Laurier.

Sont présents : Daniel Bourdon, Denis Ethier, Elaine Brière, Isabelle Nadon, Yves Desjardins, Luc Diotte formant quorum sous la présidence du maire Daniel Bourdon.

Sont aussi présents : le directeur général, François Leduc, et la greffière, Stéphanie Lelièvre.

A-20-09-55

OUVERTURE ET CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE

Madame la conseillère Elaine Brière propose, appuyé par monsieur le conseiller Denis Ethier d'ouvrir la présente séance et d'en constater la régularité.

ADOPTÉE.

A-20-09-56

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le conseiller Luc Diotte propose, appuyé par monsieur le conseiller Denis Ethier, d'approuver l'ordre du jour tel que rédigé par la greffière.

ADOPTÉE.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire déclare la première période de questions ouverte.

A-20-09-57

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 13 JUILLET 2020

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance tenue le 13 juillet 2020, au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Monsieur le conseiller Luc Diotte propose, appuyé par monsieur le conseiller Denis Ethier, d'approuver le procès-verbal de la séance du conseil d'agglomération de Mont-Laurier, tenue le 13 juillet 2020.

ADOPTÉE.

A-20-09-58

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE MAISON LYSE BEAUCHAMPS – RÉFECTION DE LA GARE

CONSIDÉRANT la demande de la Maison Lyse-Beauchamp à l'effet de recevoir une contribution financière dans le cadre du projet de la réfection de la Gare;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Luc Diotte propose, appuyé par madame la conseillère Elaine Brière, d'autoriser la trésorière à émettre un chèque de 10 000 \$ à la Maison Lyse-Beauchamp représentant une contribution financière additionnelle de l'agglomération de Mont-Laurier pour le projet de la réfection de la Gare, plus particulièrement la réparation du solage et de la terrasse.

ADOPTÉE.

A-20-09-59

TRANSFERT DU SURPLUS AFFECTÉ - PARC LINÉAIRE

CONSIDÉRANT le surplus affecté créé au cours des années 2006 à 2009 pour les aménagements au niveau du parc linéaire;

CONSIDÉRANT la demande de la Maison Lyse-Beauchamp de participer aux frais d'ingénierie en relation avec la rénovation de l'ancienne gare ferroviaire de Mont-Laurier au kilomètre 200 du parc linéaire;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Luc Diotte propose, appuyé par monsieur le conseiller Denis Ethier, de transférer la somme de 10 000 \$ du surplus affecté - parc linéaire au poste Aménagement - promotion et développement touristique à l'item contribution municipale - tourisme du budget d'agglomération afin de verser un montant à la Maison Lyse-Beauchamp pour participer aux frais professionnels d'ingénierie en relation avec la rénovation de l'ancienne gare ferroviaire de Mont-Laurier au kilomètre 200 du parc linéaire.

ADOPTÉE.

A-20-09-60

CRÉATION DU PROJET S20-458-A ET AFFECTATION DU SURPLUS D'AGGLOMÉRATION POUR DÉCRÉTER DES TRAVAUX D'AMÉLIORATION DE LA CASERNE NUMÉRO 3

CONSIDÉRANT la nécessité de réparer la caserne numéro 3 du secteur Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles;

CONSIDÉRANT que ce projet apparaît au programme triennal d'immobilisation pour 2020;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Luc Diotte propose, appuyé par monsieur le conseiller Denis Ethier, de décréter des travaux d'amélioration de la caserne numéro 3, pour un montant de 35 000 \$, selon l'estimation

préparée par monsieur Marion Hamel, directeur du Service des Incendies en date du 23 septembre 2020 pour les fins de demande de soumissions.

D'autoriser la trésorière à transférer la somme de 35 000 \$ du surplus d'agglomération et à l'affecter à l'état des activités d'investissements pour servir de financement au projet S20-458-A ainsi créé.

ADOPTÉE.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire déclare la deuxième période de questions ouverte.

A-20-09-61

LEVÉE DE LA SÉANCE

Madame la conseillère Elaine Brière propose, appuyé par madame la conseillère Isabelle Nadon que la séance soit levée.

ADOPTÉE.

Daniel Bourdon, maire

Stéphanie Lelièvre, greffière

Je, Daniel Bourdon, maire de la Ville de Mont-Laurier, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

Daniel Bourdon, maire